



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 FEVRIER 2016

Délibération N° 16/ 001

REÇU LE

26 FEV. 2016

à la Préfecture de région ACAL
SGARE

CONVENTION GENERALE DE PARTENARIAT ENTRE LA SAFER LORRAINE ET L'EPFL

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

Approuve la convention à passer avec la SAFER Lorraine, annexée à la présente délibération,

Laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

VU et APPROUVE
Le PRÉFET,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR